



ENVIRONNEMENT



Un nouveau modèle de gestion de la retenue de Miallet à définir

Le Département et ses partenaires viennent de lancer une étude de définition du nouveau modèle de gestion de la retenue de Miallet. Cette étude, qui s'appuiera sur l'expérience des 30 ans d'exploitation de la retenue, devra prendre en considération les enjeux et les besoins futurs, notamment ceux liés au changement climatique.

Publié le 30 décembre 2024

Le barrage de Miallet a été mis en service en 1993 et la retenue de 5 millions de m³ assure depuis maintenant plus de 30 ans le soutien des débits de la Dronne, principalement pour compenser les prélèvements pour l'irrigation.

L'Arrêté préfectoral autorisant le déstockage – lâchers d'eau – pour le soutien d'étiage, arrive à échéance. Afin de renouveler cette autorisation, le Département a engagé une étude visant à définir le nouveau modèle de gestion de la retenue et prendre en considération les enjeux et les besoins futurs, notamment ceux liés au changement climatique.

Il convient en effet de se préparer à mieux gérer la ressource de Miallet dans ce nouveau contexte. C'est aussi pour cette raison que l'étude dressera un bilan des 30 années d'exploitation de la retenue de Miallet en vue d'alimenter la réflexion sur la création d'un dispositif de soutien d'étiage sur le bassin versant de l'Isle.

Lancement de l'étude

C'est donc sous la présidence de Pascal Bourdeau, vice-président du Conseil départemental en charge de la transition écologique, que le Comité de pilotage s'est réuni mercredi 19 décembre pour le lancement de l'étude de définition du nouveau modèle de gestion de la retenue de Miallet.

Le Comité de pilotage, qui aura en charge de valider les différentes étapes de cette étude se compose des élus et des services référents du Département, des services de l'Etat (DDT, OFB), des partenaires institutionnels (Agence de l'Eau Adour-Garonne, EPIDOR, Chambre d'agriculture, ADHA...) et des principaux acteurs de la gestion de la Dronne (PNRPL, syndicats de rivière...).

La réalisation de l'étude de définition du nouveau modèle de gestion de la retenue de Miallet a été confiée au groupement de bureaux d'études EAUCEA et IREEDD, pour un montant de

<https://www.dordogne.fr/information-transversale/actualites/un-nouveau-modele-de-gestion-de-la-retenue-de-miallet-a-definir-22334041?>

74 370 € TTC et une durée globale de 16 mois.

La prochaine réunion du Comité de pilotage se tiendra début avril 2025 pour valider la première phase de l'étude.